



Trophée St Ambroise 2018

85 participants répartis en 18 équipes concourraient dimanche 24 juin pour la neuvième édition du Trophée St Ambroise. Organisée par le CARI et le Comité d'accompagnement du groupe de travail Miel européen, cette compétition a lieu chaque année paire à Louvain-la-Neuve pour les élèves apiculteurs, en alternance avec le Tournoi des ruchers qui s'adresse quant à lui aux apiculteurs confirmés. Elle propose aux équipes inscrites de participer pendant toute une journée à une dizaine d'épreuves réparties sur deux circuits parcourant Louvain-la-Neuve. C'est donc une bonne occasion de montrer ses talents et ses connaissances apicoles tout en rencontrant d'autres apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles. 24 organisateurs et professeurs de ruchers écoles étaient présents pour assurer le succès de cet événement. L'équipe gagnante du trophée 2018 est «les Faux Ber'osons» (rucher école de Berloz-Waremme - 85,7 %), suivi des Apis Abu (81,2%) et des Darardents (79,9 %), toutes deux provenant de l'Institut apicole de Charleroi. Retrouvez tous les résultats sur notre site.



Libramont 2018

Un espace d'exposition est proposé traditionnellement aux associations apicoles au Village de l'agriculture à la Foire agricole de Libramont. Cette année, le CARI et l'URRW ont répondu présents. Le public est toujours caractérisé par une grande curiosité et par beaucoup de connaissances à acquérir ! A la question, connaissez-vous le nom du mâle de l'abeille mellifère, on pouvait entendre «le frelon», «le bourdon» (moins grave) et... un grand silence ! L'abeille reste un formidable vecteur de communication, particulièrement avec le monde agricole qui montre de plus en plus d'ouverture. Une main tendue à saisir !





Parlement Wallon

Suite à une «pétition concernant l'apiculture en Wallonie» signée par une vingtaine de personnes des provinces du Brabant-Wallon et de Namur, plusieurs acteurs du secteur ont été invités à venir s'exprimer devant la Commission Agriculture du Parlement Wallon à Namur le 16 juillet dernier, en présence de Monsieur Collin, Ministre régional de l'agriculture. Le CRA-W était représenté par Louis Hautier et Michel De Proft. L'ULg était représentée par Claude Saegerman. Pro Miel s'est exprimé à travers la parole de son président Steve Podevyn et le CARI était représenté par Noa Simon et Agnès Fayet. Les autres orateurs ont décliné l'invitation (Nicolas Vereecken et Eric Haubruge). Cet exercice démocratique a permis de clarifier la situation et a apporté les précisions dont les parlementaires avaient besoin pour comprendre l'organisation et la nature du tissu apicole wallon. Remercions les pétitionnaires à l'origine de cette initiative 100 % positive et espérons qu'une meilleure information percole dans les ruchers pour que les incompréhensions manifestes dont témoignait la pétition ne se produisent plus.

Compte-rendu de la séance :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2017_2018/CRIC/cric193.pdf

Conférences participatives

Une synergie entre le Programme Miel européen et le projet Bee Wallonie a permis de proposer à 5 sections apicoles (Arlon, Beauraing, Cheratte, Ransart et Wiers), réparties sur le territoire wallon, une série de conférences participatives. Des conférences d'une trentaine de minutes, dont le thème était choisi par les sections, introduisaient la soirée et étaient suivies d'une animation appelée «diagramme des affinités» ou «méthode KJ» souvent utilisée pour animer des groupes et leur permettre de dégager des idées. L'objectif de l'opération était de donner la parole aux apiculteurs de terrain et de leur permettre une expression libre sur les problématiques qui les concernent de manière à mieux rencontrer leurs attentes. Plus de 160 apiculteurs ont pu s'exprimer lors de ces soirées. Le résultat détaillé fait l'objet d'un ActuApi. Merci aux sections et aux apiculteurs qui ont accueilli favorablement cette expérience !



ACTUALITÉ EUROPÉENNE

L'actualité de la fin du mois de juin est européenne avec les réunions du Groupe de travail Miel du COPA-COGECA le 19 juin, le groupe de dialogue civil Apiculture à la Direction générale Agriculture le 20 juin et la Semaine de l'abeille organisée par Michel Dantin au Parlement européen à Bruxelles du 26 au 28 juin. Durant ces cinq journées consacrées aux abeilles, les sujets d'échanges étaient nombreux. Nous allons tenter ici de faire le point sur les dossiers les plus importants.

Adultération et étiquetage

Côté adultération, le groupe de travail Miel est très heureux du travail réalisé par le Centre Commun de Recherche (JRC). Les apiculteurs désirent que le travail d'évaluation et de validation des techniques utilisées pour la détection des fraudes, de recherche de techniques simplifiées de *screening*, d'identification de miels de référence avec la mise en place d'une collection de miels internationaux de références récoltés selon un processus clairement défini, soit prolongé ou mis en place. Le JRC ou équivalent pourrait prendre toutes ces tâches en charge vu sa neutralité et ses compétences en matière analytique. Le JRC serait prêt à assurer cette tâche. Les apiculteurs insistent également sur l'importance de la traçabilité et des contrôles opérés sur les points à risque.

Plusieurs questions juridiques ont été soulevées dernièrement :

- Lors du groupe de dialogue civil, j'ai posé la question suivante : « Les miels produits en Chine et répondant à une partie seulement de la définition européenne (la définition chinoise s'arrête aux apports de nectar dans la ruche par les butineuses et ne prend pas en compte le processus de maturation) peuvent-ils être commercialisés sous l'étiquetage miel dans l'Union européenne ? Si non, peut-on considérer qu'on est face à une fraude ? »

Le JRC reconnaît que les produits sont différents et le responsable de la cellule anti-fraude signale que pour que la fraude soit reconnue, il faut que l'on puisse prouver que l'intention de frauder était présente et c'est plus difficile. Maintenant que ce point est arrivé sur la place publique (la FEEDEM était présente), il sera plus difficile aux conditionneurs de dire qu'ils n'étaient pas au courant.

- La seconde question vient du cabinet du parlementaire européen hongrois Erzög. Ils ont vu dans la définition du Codex, que dans les cas d'appellations monoflorales, l'origine de tous les pays doit être indiquée. La législation européenne permet quant à elle d'utiliser les appellations « mélange de miel UE et non UE »... Cela devrait leur permettre de rouvrir la Directive Miel et de redemander à ce que tous les pays originaires du miel soient signalés. C'est en tous cas leur objectif.

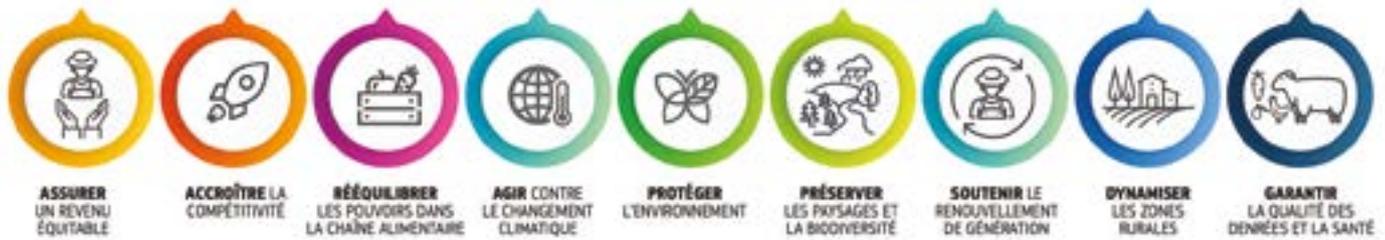
Côté cire, la cellule anti-fraude de la DG Santé a continué son travail et recherche aujourd'hui la possibilité de définir la cire de façon plus claire que ce qui existe pour l'instant. Nous avons insisté pour demander que la cire d'abeilles soit un produit provenant exclusivement des sécrétions glandulaires des abeilles, quelles qu'en soient les conséquences sur le marché de la cire.

Les problèmes de renouvellement des cires présentes chez les apiculteurs ont également été soulevés mais aucune réponse n'a été formulée.

Initiative européenne sur les pollinisateurs

Ce travail de la Direction générale de l'environnement a été présenté à deux reprises lors de ces semaines. Il relate une situation alarmante (90 % des 66.000 réponses) et met en évidence des manquements graves sur le manque de connaissance et la difficulté d'accès aux données. Il propose une série de pistes pour lutter contre le déclin des pollinisateurs en indiquant ce qu'il serait possible de faire dans le cadre de la PAC (maintien des ressources mellifères et indicateurs de pollinisation) et ailleurs. Enfin, il analyse quels sont les acteurs que l'on peut impliquer dans des stratégies en faveur des pollinisateurs. Tout cela s'inscrit dans une politique à long terme (2030) avec des actions possibles dès 2020.

LES 9 OBJECTIFS DE LA PAC



La nouvelle PAC après 2020

Une fois n'est pas coutume, hormis le fameux programme européen de soutien de l'apiculture repris dans le premier pilier de la Politique agricole commune, les autres mesures ne semblent concerner les apiculteurs que de loin ou de très loin. On peut cependant dire qu'aujourd'hui cette vision très sectorialisée de la PAC appartiendra bientôt au passé vu les changements très importants en cours pour l'instant. La liberté accordée aux Etats membres va augmenter fortement et ils pourront établir leurs choix avec beaucoup plus de liberté que par le passé. Les différentes enveloppes entre le premier et le second pilier ne seront plus aussi étanches (possibilité de transfert de 15 %) et un principe de cohérence globale sera demandé ainsi que des résultats pour les 9 objectifs définis dans les secteurs économiques (assurer un revenu équitable, accroître la compétitivité, rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne alimentaire), sociaux (soutenir le renouvellement de génération, dynamiser les zones rurales et garantir la qualité des denrées alimentaires) et environnementaux (agir contre le changement climatique, protéger l'environnement, préserver les paysages et la biodiversité). Des contrôles seront effectués sur la per-

formance et la réalisation de ces objectifs. Des suspensions de paiements pourront être mises en place en cas de sous-performance importante. Si les objectifs des deux premiers volets sont atteints, les objectifs du troisième (environnement) sont dans le rouge et feront dès lors l'objet d'une attention plus soutenue. Des indicateurs plus ciblés pourront y être développés. La constitution d'une réserve financière allant jusqu'à 5 % de la dotation au titre du développement rural sera là pour récompenser les Etats membres qui remplissent leurs objectifs en matière de climat, d'environnement et de biodiversité.

Comme nous le savons, les pollinisateurs sont confrontés à de nombreuses difficultés aujourd'hui et le modèle de l'agriculture intensive est pointé du doigt. La semaine de l'abeille nous a permis de mieux comprendre les positions de la Commission européenne. Comme l'a dit le Commissaire Karmenu Vella en charge de l'Environnement, «l'agriculture intensive et les pesticides sont des facteurs de stress pour les pollinisateurs». Son collègue à l'Agriculture et développement rural, Phil Hogan signale entre autres que la future PAC portera une attention accrue à l'environnement et au climat en favorisant la transition vers un secteur agricole plus durable (soutien des modèles agricoles non-intensifs). C'est Stefan Leiner, chef de l'unité pour la biodiversité (DG Envi) qui est le plus concret dans son discours : «Un renforcement des connaissances et des capacités à contrôler la situation des pollinisateurs seront des priorités. Dans le cadre de la future PAC, il s'agira de mettre en place une série de mesures utiles pour lutter contre le déclin de tous les pollinisateurs : lutte intégrée, alternatives aux pesticides, etc.»

La Commission cherche à trouver des indicateurs en relation avec les pollinisateurs. Là, les apiculteurs pourraient remplir une mission de contrôle ou du moins d'évaluation de la qualité de l'environnement. La majorité des mesures

visant à améliorer la qualité environnementale (y compris les mesures de contrôle) sont reprises dans le second pilier de la PAC. A ce jour très peu d'Etats membres ont intégré les apiculteurs dans le second pilier réservé aux agriculteurs professionnels. Si l'on veut intégrer les abeilles dans ces mesures pollinisateurs, il serait beaucoup plus facile que les apiculteurs puissent y entrer des dossiers. D'où ma question à Jen Schaps, directeur des organisation d'un marché commun pour les produits agricoles (DG Agri) : «Quand on fait le bilan aujourd'hui, il y a peu d'états, pour ne pas dire très peu d'états, qui prennent en compte les apiculteurs. Alors si demain les apiculteurs doivent devenir des assistants dans le cadre de programmes de monitoring en utilisant leurs abeilles, ne faudrait-il pas demander que l'apiculture soit un secteur systématiquement reconnu qui puisse émarger sans discussion au 2^{ème} pilier ? Le budget de l'apiculture va peut-être représenter dans le futur 0,02 % du budget de la Politique Agricole Commune (60 millions sur 365 milliards), cela a de la valeur pour nous mais globalement on ne pèse pas très lourd. On s'entend souvent dire qu'il y a d'autres priorités. Comment arriver à ce que les apiculteurs soient pris en considération dans le cadre du 2^{ème} pilier ?» Cette demande avait fait l'unanimité des apiculteurs lors du Groupe de Travail Miel. La réponse faite est restée très évasive en rappelant que la liberté octroyée au Etat membres pour gérer ces aides serait plus grande que par le passé. On peut entendre que c'est donc à chaque association au sein de son pays de pousser à ce qu'il en soit ainsi.

Le point positif est que le budget de 34 millions d'euros passera à 60 millions d'euros pour le programme de soutien de l'apiculture. Espérons cependant que les efforts en faveur des pollinisateurs représenteront plus que des augmentations se comptant en centièmes de pour cent.

Professionnel

Comme nous l'avons vu, l'accès à certaines aides se limite aux professionnels en agriculture. Dans le secteur apicole on parle de 150 colonies mais la situation sociale, économique et environnementale de chaque État membre pouvant varier fortement, dès lors le seuil de professionnalisation sera différent (voir A&C 184). Vu que dans le futur, chaque pays va pouvoir fixer ses règles, ce sera de son ressort de définir ce qu'il en est. Au GT Miel, la seule recommandation qui a été tirée est d'avoir des règles d'analyse commune quitte à ce que les



seuils soient différents. Cela permettrait d'éviter des disparités de marché trop importantes. On préférerait parler d'apiculteurs à finalité économique que d'apiculteurs professionnels. Il me semble qu'une personne qui possède cinq vaches est considérée comme un agriculteur, pourquoi n'en est-il pas de même en apiculture avec 25 ruches ?

Monitoring

Les outils de suivi étaient au cœur des discussions lors de la semaine des abeilles du Parlement européen.

Le point central a été l'après-midi du mardi avec le symposium scientifique de l'EFSA, présidé par Tobin Robinson. En collaboration avec Simon More, ils ont expliqué le Beepartnership de l'UE, partenariat apicole regroupant une série d'organismes travaillant avec ou en relation directe avec les abeilles et basé sur la collecte et le partage des données liées à la santé des abeilles. Noa Simon Delso a donné un aperçu des avantages de la collecte et du partage des données pour les apiculteurs, et Anne Alix une perspective sur la façon dont le partenariat peut guider l'industrie vers les données qui aideront les évaluateurs de risques à renforcer le suivi.

Chris Topping de l'Université d'Aarhus a expliqué le modèle ApisRAM utilisable pour l'évaluation des risques, et Marie-Pierre Chauzat a donné un aperçu du nouveau projet PoshBee visant à améliorer le maintien de la santé des pollinisateurs et des services de pollinisation. La session s'est terminée par une mise à jour par Vujadin Kovacevic de la DG ENV sur l'initiative de l'UE en faveur des insectes pollinisateurs.

Le travail important réalisé par l'EFSA pour réunir bon nombre d'acteurs impliqués dans le secteur apicole a été souligné en conférences de haut niveau

par Michel Dantin. Il a précisé que ce partenariat pourrait devenir un jalon dans les efforts de l'UE dans la lutte pour la protection des abeilles. Un financement de l'EFSA devrait être possible pour gérer ce partenariat.

Lors du forum apiculteurs agriculteurs, Michael Rubinigg de la fédération autrichienne d'apiculture a présenté le site autrichien de suivi des varroas (<https://bienengesundheit.at>). Ce site permet d'avoir une vue en temps réel du niveau d'infestation en varroas dans les différents ruchers et de lancer des alertes.

Lors des conférences de haut niveau, Alina Ujupan, membre du cabinet de la commissaire européenne Marya Gabriel en charge de la société et de l'économie digitale, a parlé de la manière dont les nouvelles technologies numériques contribueront à améliorer le secteur apicole, les apiculteurs et la surveillance; elle a fait référence aux 9,2 milliards d'euros proposés pour le programme Digital Europe ; il est clair que l'UE doit jouer un rôle clé en fournissant de grandes plateformes de données/pôles d'innovation pour soutenir les agriculteurs et les apiculteurs.

Lors du panel 3 sur les nouvelles technologies, la digitalisation et les *big data* pour protéger les abeilles, Kim Nguyen a présenté sa société BeeOdiversity et les travaux qu'ils mènent sur le *monitoring* environnemental au départ de colonies d'abeilles. L'exposé suivant a été fait par le professeur Josef Cazier qui participe au développement de l'outil de suivi des ruches Hive Track au USA (<https://hive-tracks.com/index.php>). Il a présenté la ruche intelligente qui devrait à l'avenir vous envoyer des alertes avant que les problèmes ne surviennent, vous aider dans votre gestion afin d'améliorer votre production tout en veillant à sa santé (suggestion de traitements adaptés...). La gestion globale des données devrait vous permettre de suivre les tendances régionales et nationales en temps réel et d'ajuster éventuellement votre conduite sur base de ces observations. L'article «Bees Big Data» dans ce numéro, développe et explique tout cela.

Protection des écotypes/races d'abeilles

Si le rapport Erdös sur les perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne a été applaudi dans son ensemble, les derniers amendements apportés sur la protection des écotypes et des races d'abeilles ne fait pas l'unanimité. Voici l'amendement :... *invite la Commission et les États membres à mettre en place des mesures visant à renforcer la protection juridique et le soutien financier accordés aux écotypes et populations locales d'abeilles domestiques dans l'ensemble de l'Union européenne, y compris par la mise en place de zones de conservation, protégées par la loi, des abeilles domestiques endémiques* Le groupe de travail Miel est arrivé à dégager un consensus sur ce point. Tout le monde reconnaît l'importance de conserver les écotypes locaux de même que les races locales. Cela ne doit cependant pas se faire sur base de textes légaux qui sont le plus souvent inapplicables ou du moins incontrôlables. Les conservatoires devraient s'établir sur base de consensus et sur base d'une politique d'incitation. Une répression liée à des mesures juridiques n'est pas souhaitable.